



MMA ZEN EUROPE

Support à capital garanti à l'échéance

Assurance vie et capitalisation

Offre limitée du 1^{er} septembre au 13 décembre 2014
(sous réserve de disponibilité)

Durée d'investissement conseillée : 8 ans

Document à caractère publicitaire non contractuel







En un coup d'œil

- **Un mécanisme innovant de calcul des performances :**
 - Les performances calculées chaque année par rapport à la date de constatation initiale sont retenues au minimum à +10 % si elles sont positives
 - Les performances calculées chaque année par rapport à la date de constatation initiale sont retenues au minimum à 0 % si elles sont négatives
- **Une exposition à l'indice iSTOXX® Europe Quality Income, composé de 25 à 75 actions européennes sélectionnées notamment sur la base de critères de qualité**
- **L'opportunité de bénéficier, à l'échéance des 8 ans, d'une indexation de 100 % à la moyenne des performances annuelles bonifiées de l'indice iSTOXX® Europe Quality Income...**
- **...avec une garantie du capital initialement investi⁽¹⁾ à l'échéance des 8 ans**

Les titres de créance de droit français garantis en capital à l'échéance sont proposés en qualité d'unités de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation dans la perspective d'un investissement jusqu'à la date d'échéance, le 5 janvier 2023. Le rendement de l'unité de compte à la date de remboursement des titres de créance qu'elle représente est conditionné par leur détention jusqu'à cette date. Avant cette date, le rendement peut être supérieur, inférieur, voire négatif. **Le souscripteur prend un risque de perte de valeur du capital initialement investi non mesurable a priori en cas de sortie du support avant la date de remboursement (rachat, arbitrage, dénouement par décès). Les titres sont également soumis au risque de faillite et/ou de défaut de l'Émetteur (SG Issuer) et du Garant de la formule (Société Générale).**

L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte, mais non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

⁽¹⁾ Les termes « capital initialement investi » désignent la valeur nominale du support, soit 1000 €. Le montant remboursé est calculé sur la base de cette valeur nominale, hors frais d'entrée, hors frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux, net des éventuels arbitrages ou/et rachats partiels et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur (SG Issuer) et du Garant de la formule (Société Générale).

Avantages / inconvénients

➤ Avantages

- **Le capital initialement investi est garanti⁽²⁾⁽³⁾** à l'échéance des 8 ans, quelle que soit l'évolution de l'indice.
- Chaque année, la performance de l'indice depuis la date de constatation initiale est calculée et enregistrée de manière à **bonifier les performances positives** (retenues automatiquement à +10 % minimum) tout en **rehaussant les performances négatives** (retenues automatiquement à 0 %).
- À l'échéance des 8 ans, vous percevrez⁽²⁾⁽³⁾ sous forme de gain la moyenne des performances annuelles bonifiées de l'indice iSTOXX® Europe Quality Income (si celle-ci est positive), en plus du capital initialement investi.
- Le mécanisme de calcul de la performance moyenne (moyenne des performances annuelles bonifiées de l'indice) vous permet de lisser en partie les variations de l'indice et ainsi d'**atténuer les effets d'une éventuelle baisse de celui-ci**. Ainsi, la performance moyenne peut être supérieure à la valeur de clôture de l'indice iSTOXX® Europe Quality Income observée à la date d'échéance.
- MMA ZEN EUROPE vous permet d'accéder à l'évolution d'un **sous-jacent innovant : l'indice iSTOXX® Europe Quality Income**, composé de 25 à 75 principales valeurs européennes, sélectionnées principalement en fonction de critères de qualité.

⁽²⁾ Le montant dû à la date d'échéance net de frais d'entrée et de frais de gestion annuels est arbitré automatiquement et sans frais sur un support en unité de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

⁽³⁾ Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur (SG Issuer) et du Garant de la formule (Société Générale).

Inconvénients

- MMA ZEN EUROPE comporte une **garantie du capital qui ne vaut qu'à la date d'échéance, soit le 5 janvier 2023**. La valeur du support peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure à la garantie du capital. En conséquence, le client peut perdre tout ou partie du montant initialement investi en cas de sortie du support avant la date d'échéance (rachat, arbitrage, dénouement par décès).
- En acquérant ce support, vous êtes exposé à une **dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant** (qui induit un risque sur la valeur de marché du support) ou un **éventuel défaut de l'Émetteur et du Garant** (qui induit un risque sur le remboursement).
- Le mécanisme de calcul de la performance moyenne (moyenne des performances annuelles bonifiées de l'indice) vous permet de lisser en partie les variations de l'indice mais **atténue les effets d'une éventuelle hausse de celui-ci**. Ainsi, la performance moyenne peut être inférieure à la valeur de clôture de l'indice iSTOXX® Europe Quality Income observée à la date d'échéance.
- Vous ne bénéficiez **pas des dividendes détachés par les actions** composant l'indice iSTOXX® Europe Quality Income.

Fonctionnement du support

➤ En cours de vie

À chacune des 8 dates de constatation annuelle⁽⁴⁾, on mesure la performance de l'indice iSTOXX® Europe Quality Income par rapport à la date de constatation initiale (le 5 janvier 2015) :

- Si la performance mesurée est positive ou nulle, elle est retenue à son niveau réel, sans limite à la hausse et avec un minimum de +10 %.
- Si la performance mesurée est négative, elle est retenue à 0 %.

À l'échéance, la performance moyenne est alors égale à la moyenne des 8 performances ainsi calculées au cours de la vie du support.

➤ À l'échéance des 8 ans

Vous recevrez⁽⁵⁾, le 5 janvier 2023 :

- Le capital initialement investi⁽⁶⁾
- Et 100 % de la performance moyenne de l'indice iSTOXX® Europe Quality Income

Ainsi, dans le pire des scénarios, vous êtes assuré de recevoir au minimum votre capital initialement investi⁽⁶⁾.

⁽⁴⁾ Veuillez vous référer au tableau de la page 10 récapitulant les principales caractéristiques de MMA ZEN EUROPE pour le détail des dates.

⁽⁵⁾ Le montant dû à la date d'échéance net de frais d'entrée et de frais de gestion annuels est arbitrée automatiquement et sans frais sur un support en unité de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

⁽⁶⁾ Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur (SG Issuer) et du Garant de la formule (Société Générale).

Scénarii de marché

Les données chiffrées utilisées dans les exemples suivants n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. Ces scénarii n'ont pas de valeur contractuelle.

Scénario défavorable : forte baisse de l'indice

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8
Performance de l'indice depuis la date de constatation initiale	-8 %	-15 %	-21 %	-18 %	-25 %	-33 %	-40 %	-47 %
Performance bonifiée	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Moyenne des performances bonifiées	(0 % + 0 % + 0 % + 0 % + 0 % + 0 % + 0 %) / 8 =							0 %
Remboursement à l'échéance								100 %

- Performance finale de l'indice iSTOXX® Europe Quality Income : - 47 %
- Moyenne des performances bonifiées : 0 %
- Remboursement à l'échéance : le capital initialement investi (100 %)⁽⁷⁾
- Taux de Rendement Actuariel Brut : 0 %⁽⁷⁾ (contre - 7,6 % dans le cas d'un investissement direct dans l'indice)

Scénario médian : hausse régulière de l'indice

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8
Performance de l'indice depuis la date de constatation initiale	5 %	12 %	21 %	27 %	33 %	37 %	32 %	41 %
Performance bonifiée	10 %	12 %	21 %	27 %	33 %	37 %	32 %	41 %
Moyenne des performances bonifiées	(10 % + 12 % + 21 % + 27 % + 33 % + 37 % + 32 % + 41 %) / 8 =							26,6 %
Remboursement à l'échéance								126,6 %

- Performance finale de l'indice iSTOXX® Europe Quality Income : + 41 %
- Moyenne des performances bonifiées : + 26,6 %
- Remboursement à l'échéance : le capital initialement investi (100 %)⁽⁷⁾ + 100 % de la moyenne des performances bonifiées de l'indice (26,6 %), soit au total 126,6 %⁽⁷⁾
- Taux de Rendement Actuariel Brut : 3 %⁽⁷⁾ (contre 4,4 % dans le cas d'un investissement direct dans l'indice).

Scénario favorable : forte hausse de l'indice suivie d'une baisse

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8
Performance de l'indice depuis la date de constatation initiale	13 %	37 %	51 %	68 %	81 %	90 %	82 %	50 %
Performance bonifiée	13 %	37 %	51 %	68 %	81 %	90 %	82 %	50 %
Moyenne des performances bonifiées	(13 % + 37 % + 51 % + 68 % + 81 % + 90 % + 82 % + 50 %) / 8 =							59 %
Remboursement à l'échéance								159 %

- Performance finale de l'indice iSTOXX® Europe Quality Income : + 50 %
- Moyenne des performances bonifiées : + 59 %
- Remboursement à l'échéance : le capital initialement investi (100 %)⁽⁷⁾ + 100 % de la moyenne des performances bonifiées de l'indice (59 %), soit au total 159 %⁽⁷⁾
- Taux de Rendement Actuariel Brut : 6 %⁽⁷⁾ (contre 5,2 % dans le cas d'un investissement direct dans l'indice).

⁽⁷⁾ Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur (SG Issuer) et du Garant de la formule (Société Générale).

L'indice : iSTOXX® EUROPE QUALITY INCOME

Un processus de sélection d'actions européennes basé sur la qualité des entreprises

La performance du support MMA ZEN EUROPE est liée à celle de l'indice iSTOXX® Europe Quality Income, calculé et publié par STOXX®, agence indépendante spécialisée dans la création et le calcul d'indices.

Dans un contexte économique encore incertain malgré une amorce de reprise, il est plus que jamais important d'investir sur les entreprises de bonne qualité.

En effet, une sélection ciblée d'entreprises de qualité offre la possibilité de maîtriser les risques pour une meilleure performance financière à long terme.

C'est dans cette optique qu'a été créé l'indice iSTOXX® Europe Quality Income. Il se compose de 25 à 75 actions européennes sélectionnées en fonction de nombreux critères (marge opérationnelle, endettement, rentabilité des actifs, ...) et revues tous les trois mois. Dans un souci de réduction du risque (volatilité), les actions du secteur financier sont exclues.

L'évolution, la composition et les règles de cet indice systématique sont disponibles sur le site de STOXX, calculateur externe de l'indice et agent de calcul indépendant : www.stoxx.com.

Pourquoi investir aussi en dehors de la zone Euro ?

- **La zone Euro est le cœur des pays européens les plus développés. Néanmoins, limiter ses investissements à cet univers ne favorise pas nécessairement la diversification du portefeuille des clients. Il est donc utile d'avoir accès à d'autres pays hors zone Euro (Royaume-Uni, Suisse, ...).**

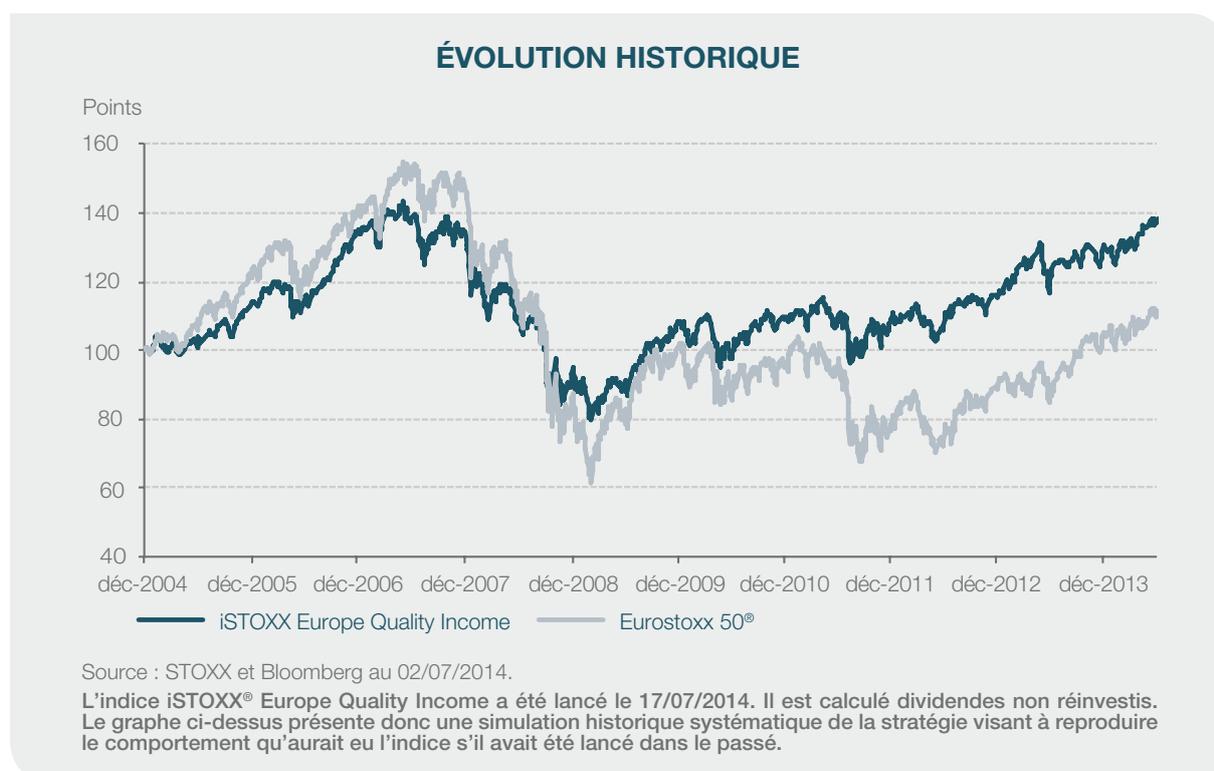
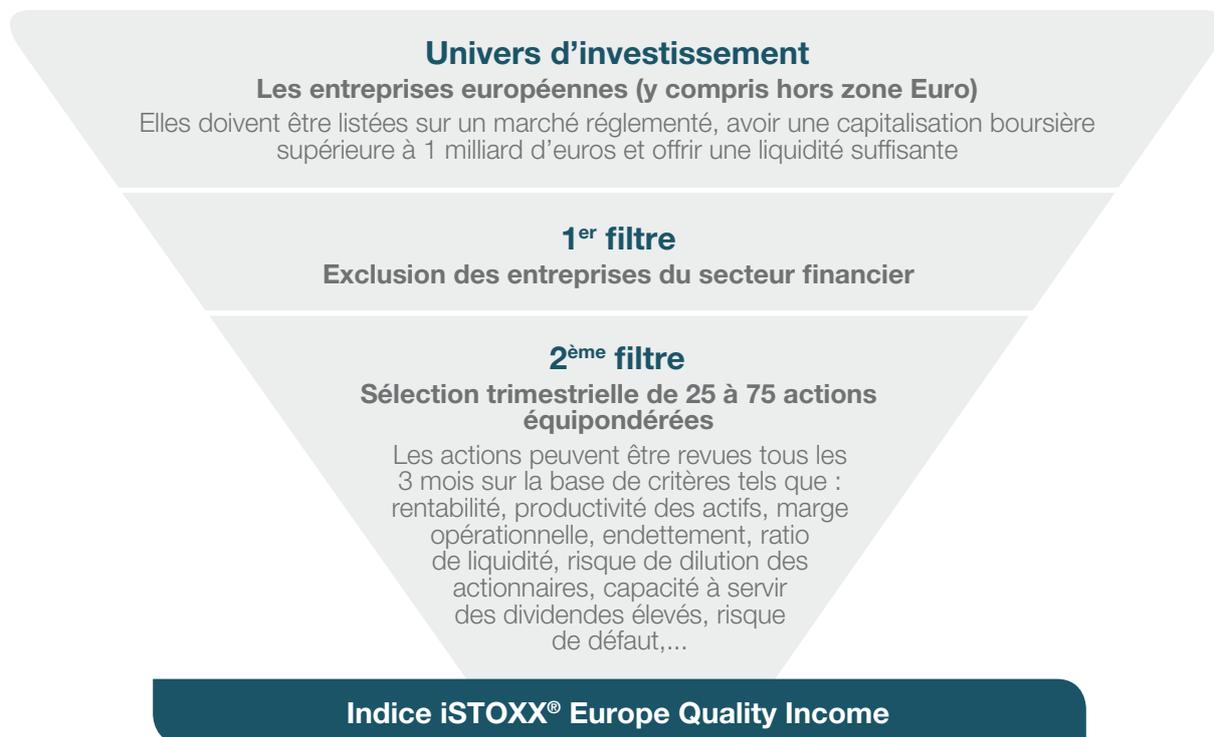
Pourquoi exclure les valeurs financières ?

- **Les valeurs financières représentent une importante partie des indices habituels (Eurostoxx 50®, CAC 40®...). Dans un souci de diversification et de réduction du risque (volatilité de ce type de valeurs), l'indice iSTOXX® Europe Quality Income n'intègre donc aucune valeur financière de son univers d'investissement.**

Pourquoi utiliser un filtre de qualité ?

- **À la différence de l'Eurostoxx 50® qui est exclusivement constitué à partir de la taille de capitalisation boursière des valeurs qui le composent, le critère principal de sélection des valeurs de l'indice iSTOXX® Europe Quality Income est placé sur un registre qualitatif. Tous les 3 mois, toutes les actions de l'univers seront donc revues en fonction de critères tels que : rentabilité, productivité des actifs, marge opérationnelle, endettement, ratio de liquidité, risque de dilution des actionnaires, capacité à servir des dividendes élevés, risque de défaut...**
- **...le but étant de sélectionner les actions en fonction de leur potentiel sur le long terme et d'éviter qu'uniquement les plus grandes entreprises européennes soient surpondérées au sein de l'indice.**

La sélection des actions s'effectue comme suit :



LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÉRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni le Garant (Société Générale) ni l'Émetteur (SG Issuer) n'assument de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Principales caractéristiques du support MMA ZEN EUROPE

Code ISIN	FR0011995786
Forme juridique	Titres de créance de droit français (« Les Titres »)
Émetteur	SG Issuer (filiale à 100 % de Société Générale)
Garant	Société Générale (Moody's A2, S&P A). Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
Cadre de distribution	Contrats d'assurance vie ou de capitalisation (actif représentatif d'une unité de compte).
Devise	EUR
Cotation	Marché réglementé de la Bourse du Luxembourg
Valorisation	Quotidienne
Période de commercialisation	Du 1 ^{er} septembre 2014 au 13 décembre 2014
Date d'émission	1 ^{er} septembre 2014
Prix d'achat	99,99 % le 1 ^{er} septembre 2014. Ce prix évoluera à un taux annuel de 0,03 % ⁽⁶⁾ pour atteindre 100 % le 5 janvier 2015 (hors frais d'entrée).
Date de constatation initiale	5 janvier 2015
Dates de constatation annuelle	28 décembre 2015 (année 1) ; 29 décembre 2016 (année 2) ; 28 décembre 2017 (année 3) ; 28 décembre 2018 (année 4) ; 27 décembre 2019 (année 5) ; 28 décembre 2020 (année 6) ; 29 décembre 2021 (année 7) ; 29 décembre 2022 (année 8)
Date d'échéance	5 janvier 2023
Valeur nominale	1 000 euros
Garantie du capital	100 % à l'échéance
Sous-jacent	Indice iSTOXX [®] Europe Quality Income (dividendes non réinvestis) – Ticker Bloomberg : SXEQHP Index
Marché secondaire	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie des Titres avec une fourchette achat/vente de 1 %.
Commissions de distribution	Société Générale paiera à MMA Vie, en sa qualité de distributeur, une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des Titres), égale à 1 % du montant des Titres effectivement placés.
Durée d'investissement conseillée	8 ans
Code EUSIPA	1100 - Uncapped Capital Protection
Disponibilité de la documentation	Le programme d'émission (daté du 31 décembre 2013) et les Conditions Définitives d'Émission relatives au titre de créance sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu) et sur le site http://prospectus.socgen.com .

⁽⁶⁾ Taux Eonia.

AVERTISSEMENT

Avant tout investissement dans ce support, les souscripteurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Commercialisation dans le cadre des contrats d'assurance vie et de capitalisation : l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l' « Instrument Financier ») est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'assurance vie et de capitalisation (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie et de Capitalisation »). Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance Vie et de Capitalisation. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie et de Capitalisation. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Caractère promotionnel du document : le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Facteurs de risque : les souscripteurs doivent se reporter au programme d'émission et à toutes Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le support. Société Générale recommande aux souscripteurs de lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du programme d'émission de titres de créance et des Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le support.

Risque de crédit : les souscripteurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que Garant de l'Émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du Garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant initialement investi.

Risque de marché : le support peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours, pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant initialement investi.

Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du support, voire même rendre le support totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du support et entraîner la perte totale ou partielle du montant initialement investi.

Garantie par Société Générale : le support bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du support est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès du Garant sur simple demande. En conséquence, le souscripteur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Événements exceptionnels affectant les sous-jacents (ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée) : afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le support.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du support : seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur les titres. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le support en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du support (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du support) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déblocement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au support ou sur tout investissement dans le support.

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique : LES TITRES DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (AU SENS DÉFINI DANS LA RÉGULATION S) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGULATION S.

Restrictions générales de vente : il appartient à chaque souscripteur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce support.

Information sur les commissions : si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les souscripteurs potentiels du support de toute rémunération ou commission que Société Générale paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Avertissement relatif à l'Indice : l'indice mentionné dans le présent document (l'« Indice ») n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. L'indice iSTOXX® Europe Quality Income ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice.

Performances sur la base de performances brutes : les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportés par le souscripteur.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Données de marché : les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution.

MMA Vie Assurances Mutuelles - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, RCS Le Mans 775 652 118

MMA Vie - Société Anonyme au capital de 142 622 936 euros, RCS Le Mans 440 042 174

Sièges sociaux : 14, boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72030 Le Mans Cedex 9 - Entreprises régies par le code des assurances

